

# PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2008

\*\*\*\*\*

L'an deux mil huit, le dix huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le onze décembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. PIERRAT André, Maire

MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, JEANGEORGES Sébastien, Adjoint

MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, M. COLIN Hubert, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, LACOTE Bernard, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, BAHY Najate, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

### **ABSENTS EXCUSES :**

MME FETET Coralie - M. SERRIER Michel

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GIRARDOT Christian est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### **I- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES SERVICES ANNEXES**

#### **• BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE la décision modificative budgétaire du budget principal qui peut se résumer comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

➤ DEPENSES	+	24 112,72 €
➤ RECETTES	+	24 112,72 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

➤ DEPENSES	+	19 000,00 €
➤ RECETTES	+	19 000,00 €

#### **• BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**

- ADOPTE la décision modificative budgétaire du service de l'eau qui peut se résumer comme suit :

## SECTION D'EXPLOITATION

➤ DEPENSES	-	6 800,00 €
➤ RECETTES	-	6 800,00 €

### • **BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

- ADOPTE la décision modificative budgétaire du service de l'assainissement qui peut se résumer comme suit :

## SECTION D'EXPLOITATION

➤ DEPENSES	-	75 000,00 €
➤ RECETTES	-	75 000,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES		
○ Article 13911	-	11 660,48 €
○ Article 139111	+	11 660,48 €

### • **BUDGET DU SERVICE POMPES FUNEBRES**

- ADOPTE la décision modificative budgétaire du service Pompes Funèbres qui peut se résumer comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES		
○ Article 6042	+	520,00 €
○ Article 6218	-	520,00 €

### • **BUDGET DU SERVICE FORETS**

- ADOPTE la décision modificative budgétaire du service Forêts qui peut se résumer comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES	+	350,00 €
➤ RECETTES	+	350,00 €

\*\*\*\*\*

## **II- TARIFICATION 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'appliquer, **pour 2009**, une augmentation **de 3 %** sur les tarifs et participations de 2008, à l'exception des tarifs relatifs aux travaux cimetièrre sur lesquels il est appliqué une augmentation de 20 %.
- DECIDE pour la participation communale pour :
  - ☞ la fréquentation du centre aéré et des mercredis récréatifs, de fixer celle-ci à **7 €** par jour.
  - ☞ les bons nouveaux-nés d'arrondir celle-ci à **30,00 €**

- DECIDE de fixer le tarif abonnement à la bibliothèque à **2,00 €**.

\*\*\*\*\*

### **III- TARIFS DIFFERENCIES HALTE GARDERIE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de mettre en place, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2009**, à la demande de la CAF, des tarifs différenciés en fonction du quotient familial pour la halte garderie comme suit :
  - **QF** jusqu'à 500,00 €      ⇒ Tarif A :    **1,50 € l'heure**
  - **QF** de 501 à 1 000,00 €    ⇒ Tarif B :    **1,95 € l'heure**
  - **QF** de 1 001,00 € et plus    ⇒ Tarif C :    **2,10 € l'heure**

\*\*\*\*\*

### **IV- MERCREDIS RECREATIFS**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 28 octobre 2008, a décidé de mettre en place, à compter du 12 novembre 2008, les mercredis récréatifs.

Après 1 mois, il s'avère qu'il serait utile de pouvoir fractionner ces mercredis en 1/2 journée avec ou sans repas. Il rappelle que la commune apporte une aide de 6,80 € par jour qui est désormais portée à **7,00 €** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2009**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE que les mercredis récréatifs peuvent être fractionnés par demi-journée avec prise ou non de repas.
- FIXE sa participation par demi-journée à **3,50 €** (le prix du repas restant inchangé à 3,50 €)

\*\*\*\*\*

### **V- ETAT D'ASSIETTE COUPES DE BOIS EXERCICE 2009**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement forestier en partenariat avec l'ONF, celui-ci nous présente l'extrait d'assiette des coupes concernant notre forêt et demande au Conseil de se prononcer sur ces propositions.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'est rendu compte que l'ONF avait devancé la décision du Conseil Municipal puisque des arbres sont déjà martelés alors que le Conseil ne s'est pas prononcé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- DEMANDE à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans l'état joint à son courrier,
- DEMANDE que le débardage soit effectué au fur et à mesure de l'exploitation,

- DEMANDE que le façonnage des houppiers soit effectué au fur et à mesure de l'exploitation et dans tous les cas dans des délais raisonnables,
- DEMANDE que les rémanents soient mis en tas hors des taches de semis.

\*\*\*\*\*

#### **VI- DEMANDES DE RETRAITS ET D'ADHESION AU SICOVAD**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que les communes de BROUVELIEURES FREMIFONTAINE, VERVEZELLE, DOMFAING et BOIS DE CHAMP ont demandé leur retrait du SICOVAD et l'adhésion de la communauté de communes du canton de BROUVELIEURES.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable aux demandes de retrait des communes précitées et d'adhésion de la communauté de communes du canton de BROUVELIEURES.

\*\*\*\*\*

#### **VII- DEMANDE DE SUBVENTION AUX J.S.P. D'ELOYES**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'allouer une subvention de **30,00 € par Jeune Sapeur Pompier** d'Eloyes.

\*\*\*\*\*

#### **VIII- ATTRIBUTION D'UN PRIX A TROIS JEUNES ETUDIANTS D'ELOYES**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'allouer un prix de **100 €** à chacun des trois jeunes étudiants ayant participé au concours régional des olympiades de chimie, pour leurs bons résultats.

#### **IX- INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le conseil de l'augmentation du prix du repas livré à la cantine de 2,40 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette augmentation ne sera pas répercutée au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Aménagement des Berges de la Moselle : des demandes de renseignements complémentaires ont été faites aux 4 entreprises ayant soumissionné.
- Monsieur REMY Jean, Adjoint, fait le point sur l'avancement de l'établissement de la convention avec la Sté OTOR VELIN pour rejets industriels.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'au sujet du dossier gendarmerie, Monsieur le Préfet lui a accordé, à sa demande, un délai supplémentaire de 6 mois, pour que le Conseil Municipal puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur ce dossier.

- Monsieur le Maire donne les résultats du recensement : **3 346 habitants**. *Pour mémoire celui de 1999 était de 3 340 habitants.*
- Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur JEANGORGES Sébastien, Adjoint qui rappelle que le Conseil Municipal des jeunes est installé depuis le 3 décembre et qu'il a déjà travaillé sur un projet de mise en place d'une journée environnement.
- Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur ABEL Thierry, Adjoint, sur le sujet des études diagnostiques. Monsieur ABEL indique qu'en ce qui concerne le diagnostic économie d'énergie bâtiments, le démarrage est prévu le 5 janvier 2009 par la Société CITEL ; les résultats seront communiqués à la population. Pour ce qui est du diagnostic éclairage public par la Sté ALTESIO, celui-ci aura pour objectif de faire l'état des lieux du matériel et en second objectif les économies d'énergie.
- Monsieur le Maire indique qu'il est prévu le lancement d'étude de l'aménagement urbain et des réseaux divers.
- L'installation des abris vélos (à la gare et à l'école Ez Loges) est terminée ainsi que la pose de bornes à divers endroits.
- Talus du stade : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement des consultations qui est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h 40 mn.

Le Maire,

André PIERRAT